66833, Comstantine: 1883

MINISTÈRE Maris, le 29 Dotobre 1883 DE L'INTÉRIEUR SERVICE de l'Algérie Election sénatoriale du Département de Constantine. Monsieur le Président, N:1864 rons transmettre les différentes pièces constatant les résultats des onérations auxquelles il a été procèdé en de l'élection Département de Constantine. Ces opérations à la suite desquelles Me Forcioli a été élu Sénateur), n'ont donné lieu à aucune protestation. Agreez, Monsieur le Président, les assurances de ma hante considération. 1)? Le Ministre de l'Intérieur et 10? Le Sons devrétaire d'Etal, Le Chef du Service de l'Algérie, Ellelabary Monsieur le Président du Sénat.

Constantine, le Octobre 1883

Dordereau des pièces contenues dans le dossier relatif aux elections Senatoriales qui ent en lien le 7 Octobre 1883

d'2° d'ordre	Designation des Bicces	Nombre de Bieces
4	Résultat de l'élection des délégues	
3	Fiste d'emargement. Femille de pointaire	1
5	Troces-rectal	
		5-
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Constantine le 13 Octobre 1883. Il Le Tréfet: Le Societaire Général,

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

### TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER 1. ES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	The same of	13 3	ment de C	(1)	ntine
			Constant		
Genstantine	Mercier Ernest				
1. 1.	La Proposition of the last of	ANT I	du Hann.	N. 19 - 1	
Bizol- Conde Smendo	Susini Gaul Monge Albert Gustave	A	Belarbie Joseph Flandin Adelph	A	
Hamma	Fraysse Victor Boularan	A	Mathieu Eugene Sordes	A	
Sidi Mercuan	Gastor Stephanopoli Elig	A	Devili Tekolacci Stephanopol	A	
Léraïa	Rameye syppolite		allamand Eliem		
Kroub.			The state of the s	A PARTY	
Cued Genate	Toffice Edouard Faire Emile	A	Rochefort Tean Ayana	A	

NOMS DES COMMUNES.  (CLASSER LES COMMUNES  par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté on refusé.	
Ouled Shamour,	Figairolles Saul	ton.	du Leone Bengue Stant	P. (See	ile)
	Can	ton	de Barn	á	
Balna Sambese	Amand Marius Talarrere Engene	A	Auvergne Fictor Cadet Louis	A	
	Can	fon	d. Lin Beid	la	
	Goulmaire Gominique Garques Serkans		Hora Chaloury	14.1	
	Can	ton o	Thed atm	rénia	
Guettar El Aich	Mouner Guire Coste	(1)	Helractoseph Gisselbrecht-	1	Oste a ete annelee
	Abadie Gustave Delorme Intoine		Taegge Dupas Terrinam	A	tour vice de forme par arièté de Comert le Préfecture ammeré le joint M'Abadie ayant été élu
Billia			de Biskra		onseiller General Le conseil de préfecture apprele à statue confor mement à larhete 2 de la loi du 2 août 1996 r bécide que le touchons
o o converg	Dufourd I Baptisle	H	Meday 9 * Marie	A	t delegue seraie d'emplus par me Jaigge designe en qualité de

			(Dectants Se	nationales. — in	oděle nº 3 bis•)	
NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.		INDIQUER dans cette colonne si le suppleant a accepté ou refusé.		
	Airona	isser	nent de s	Bine	2	
	Cant	lon/	de Bone			
Bone	Tournier	A	Paul	A		
	Can	ton	de Buge	auc		
din Mokia	Gassebois Maris Sénéchal	(1)	Quelaux Jean	1	M'Samelion est o le 5 y hu	lecéde
Duzerville	Hefmer Andre	A	Dam Jean	A		
Norbillon	Moris Guire					
	Ea	enton	e de Mona	lovi		
11.	Merle Martial		1 0 1			
Nechmeya	Hayme Weis Federic	A	Sanderer Leopolo			
Genthierre	Guyot Antoine	A	Mandery J. Jacque	A		
	Ca	intor	e de Sá Ci	ille		
La Calle	Otari Marc autoine	A	Souhani Moise	A		đ
1	to the same of					

ela ve mforde ellong egge

NOMS DES COMMUNES.  (CLASSER LES COMMUNES  par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cettr colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans GETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Can	eton	de Rano	ore	
Randon	Loude Celestry	1	Rogejy Jean	A	
	Arron	ndis	sement de	Gue	elma
	Ca	entor	rde Guer	ma	
Guelma Clauzel	Chawfard Husson F Nicolas	1	Guasco (	A	
Vianzei					
			1 Héliopo		
Guelaat bou Sta		A	Canthier Amam Mathias	A	
	Dubas Henri	1	Gerlaulet Ist	1	
Getil-	Ducker		Richardot		
	11/2 25 2 2 2		de Souk of	hras	
Buriviec Sul Abras	Savagne Guasco Soil	A	Favre Cloris Lacot Antoine	A	Cette Communi fait partie de larrosi if de de Borne.
			777000		

NOMS DES COMMUNES.  (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par cauton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégné a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Armdi	İstem	ent de Thi	lepu	erille
**	Cant	on l	de Thilipper	ille	
Collo- Thilipperdle	Doumenc Ricoux Rene	A_ 1	Marazzo	A	
		The state of	de Hora		
St Charles			Meule des is les	A	
Stora			Charles Gozzadi Bago	A	
	Ca	nton	dEl Arro	uch	
El arronch &			Bouilloux harl		
Gastonville & G	Hazerans Georg	1	Gelut In Gierre Gaudier Francis	1	
		MAN	le Terma		
Gastu				XII.	
Temmapes;	Klein	1	Bianchini Denis aini	1	

NOMS DES COMMUNES.  (GLASSER LES COMMUNES  par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUE.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délegué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUÉR dans cette colonne si le suppléant a accepté on refusé.	OBSERVATIONS.
	Arondiss	emen	et de Setif		
	Can	lon .	de Setif		
Setif	0		Nick arnold	- 100	
	Mene		de Sahi		
J'Amaui)	Merciér		Mollon Innoun		
			Bord Bon A		
Air Cagroul Badylou kried	Rigal Gierre Tuldour Toseph	A	Haubing Ble	A	
*	Car	lon	Deting Ale	ssa	
Tin Roua	Bunoz Tean	A	Terron Framos Bagnacio Solphe		Middle
Boubica	Golay Louis Cros Benjamin	1	Chollet- Gandy Antoine	A	

\*

1

			inection	ns sénatoriales	- MODELE X 0.)
NOMS DES COMMUNES.  (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER, dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONN si le suppléan a accepté ou refusé.	E OBSERVATIONS
	Arrona	lesser.	nent de c	Bong	viel.
	Canto	in a	le Bou	eque.	
Bougie	Lubar Charles	1	of la fait	1	
Il Aseur	yon,		Racagel Trosper	A	
ued Amizour	Scheme	1	Malbieu	A	
	Canh	n de	Djidjeli		
Gjidjeli	Gaillet	A	Tean Marius	A	
	Can	tone	e Short bo	urg	
Ouquesne	Guillet Ferdinan	A	Salase Toseph	A	
Strasbourg -	Guillet Terbinau Dasnières	(1)	laramitz alexand		M. Rasmere ayant the Onseeller General & Conse
	Can	long	Allow	4	de Siefecture, Describ Court ment aux frescriptions de l'de la loi du Dave 1879 ( le sieur spramity remps
Allon	Hermont Gerre		of the same of	16	en familians de delegu

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans GETTE COLONNE sì le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	ill de la	more	A STEEL		
					9
		ANS S	again,		•
				1	
2.5			The second		The state of the s
*					
				#	
	No contraction of	. 1	S-1111-3		
	Mary Control		The shift		
	alema had	4			
	The same of the same of		in 19 Marie	N. L. I	2016/19
	the former of the	11/1/11	The residence of		al again
	1				

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

A Constantine , le

Thee

8f.3.

### ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

# LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

1				
NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS  DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :  (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	Abadie Gustare	P 10 0 = = 0		
1	Madie Gustare			11 Sund
2	Albert Gustare	Desegue de la Come de Conde Invendou		
3	Arnaud Marius	Bahna	Aurergne Pictor	
#	Baylacision	déléqué de la C'in S. Seté l	Mich Andd	August 19
3	Bertagna.	Genseiller General		
6	Bizion	Conseller General		
		délégué de la Circle Mila		
P	Bourcerel	Mila Consiller Général		
	THE PARTY OF THE P	Consulter Général		
			Property of the same	
	1	A'Sin Rona	Magnaid Adolphe	

			Control of the Contro	the state of the s
NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS  DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :  (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL  ou d'arrondissement,  délégué on suppléant de la commune  de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	7.871800	1108 811111		
11	Calendini'	Consuler Général		
19	Candriller	Consuler Général		,
13	Cassian	délégué de la Cre	Bouilloux charles	
14	Cauro	déléque de la com	Charles Gozzo eti Bago	
15	Cerner	de Hora		
16	Chabassières	Conseiller General		
17	Chawlard	délégué de la Come de	Guasco -	
18	Chazerans	Guelma déléqué de la Om	Gélute In Gièrre	
19	Clermont	de Gastonville delique de la On	Richard Auguste	
20	Colin	d'Allon délégué de la Om	Cantheer	
21	Cros	d'El Ouricia	Gandy Antome	
		d'El Ouricia Ensaller Général		

			Hickory	ns senatoriales. — Modèle nº 4 bis.
NUMÉRO S	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ : (député, conseiller général	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	
d'ordre.	DES ÉLECTEURS.	ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	Placer dans cette colonne, en regar du nom des délégués, les noms de suppléants qui sont appelés éventuelle ment à les remplacer.	es
23	Gasnières .	Conseiller General		35 Copper
211	Delorme	déléqued la Cene de	Dupas	
95	Down	Hound Seguin		
√v)	Legion	Conseiller General		
26	Doumenc	deléque de la Com	Marazzo	
27	Dourdin	Lonsiller Général		
08	Doute'	s.by , I fore,	Raddy Hans	
		Randon	Roggy Sean	
29	Dular	diléque de la One	Julien Foris	- designed
30	Dubas	de Bougie délégué de la Cond	Gerbaulet F. Beptiste	
	Dubourg	Millesinno Conseiller General		
12	Gucker .	déléqué de la Come de Getil	· Richardot	
33	Duclan Jean	Supplient de las		M'Gassebois qui avant et
34	6	delique de la Come	Médan Maire	nommé délegue en déc le 5 7 bu 1883.
		d Bisking		
1				

	ALCOHOL MAN AND MAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A			ATTENDED ATTENDED
numénos d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS  DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ:  (député, conseiller général ou d'arrondissement, delégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
35	Duportal	Conseeller Général	N NEWS IN	ti brimi
36	Tabre Floriar	Conseeller Général		
37	Faire	délégué de la One de louce Lenati	Ayana	To lane
38	Farques	de love Lenati de léque de la com		Marin III
20		de Cebessa.		
		Conseiller Ceneral		
Ho	Figairolles	delegue de la Condes Ouled Abamour	Sengue Intome	
41	Fournier	Ouled Abamour deségué de la One	Gaul	
11.0	Fraysse Rector	de Bones délégué de la Om	Mathieu Engine	Millian Contract
	Fulgouse	de Hamma Seségui de la Conde	Haubing For Baptiste	
	Cary	Bord bon Arreridg délégue de la One		
	Genisson	de Gastu	Deraux Henri	
	0 00 0	I Heliopolis		P.C.
110	Gisselbrecht-	de Guetar El Aïech	a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	nomme delegue a eté amulie pour vue de forme par le Consul de Gréfecture.
1		1		y comments

1		I.	1	C. C	
	Numéro s	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ :  (député, conseiller général ou d'arrondissement,	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	ODGENELTIONS
	d'ordre.	DES ÉLECTEURS.	délégué ou suppléant de la commune de)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
	47	Colay	délegué de la One.	Abollet	
	48	Guasco	déléque de la One	Sacot Intoine	The Service
	40	Cuilles	de Sout Thras		
		nuner	de Duquesne	Talase Joseph	
	50	Guyot	déléqué de la One	Mandery In Jacque	110111111111111111111111111111111111111
	51	Heffner	de senttoierre	Dam Jean	(3) Main
	1.1	se e	de Suzerville	A 1 of 1	
		*	de lauzel	Guard Toseph	
	53	Jaeggé*	Suppleant de la Com de loues Atménia		M'abadié delegué ayout éte nommé Conseller General le Conseil de Préfecture a
	54	Toffre Edouard	délégué de la come	Rochefort Sean	délèque serdient complier par le Suppléant
	55	Toly de Brésillon	Lonseller General	Market S	The Manual Comments of the Com
			of the state of th	11/2/110	
			délégue de la cons de Temmapres	J. Denn aine	The state of the s
	54	Kraft	Consuller Général	Sing Market	Markenne
	58	Valarrère	délégue de la Conde	Eadel Louis	
			Sambese		

ľ	OUTION AND ADDRESS.		1	The second secon	
	NUMÉROS	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ : (député, conseiller génébal	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	
-	d'ordre.	DES ÉLECTEURS.	ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune	Pla er dans cette colonne, en regard du nom des delégués, les noms des	OBSERVATIONS.
			de)	suppleants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	
-	*			1	
000	1/1	Mari Mary Antoine	déléque de la Com.	Souhani Moise	23 5 14 1
1		- core moved in the	de La Calle		
	40	Gillet	11-1100	1/2 / -1	22 . 12 . 1.
1	/%/ —	Jauren	délegue de la C	Deun Munus	
	19	60 1	de Djedjele	6	
	10	Jastor/	délègue de la One	Durili	100000000000000000000000000000000000000
,			& Rouffach		
	1/1	Toulmaire	déléque de la One	Stora Chaloum	I Tolak
			d'Ain Reida		
	1/5	Gan Com	The state one	Candian foil	It Think
1	10	ong rem	Robertrille	Audun 9 =	
-	A	8	Robertrille	Control of the Contro	
	16	Quech	Consulter General	S. Salahari S.	411/1/2/2
				de la lande	
	7/	Quainfenne	Conseeller General	at a state of	20 Pinish
1				The Action	
	MI	P.11.	Conseller Circul	1. 11 125	as dest
	10	ruffen	Conseiller General	The state of the s	
	da	0		111 0 11	
1	19	Nameye	délèque de la l'ene	Allamand Chime	)
	0		de Leraias		
-	10	Rejany	délegue de la com	Gerron François	The Visitinian
1			detin Abessa		
	81	Ricoux	délegué de la Om	Genous	
-			a. Phily ill		
-	00	Pidal	De Philippeville	1000 11 0	National Control of Co
State of the last	0-4	rugar	cenque en un	Tella Tosepots	
1			Ord Ain Cagrout		
TOTAL CHE		Maria de la companya della companya			

<b></b>				
NUMÉTI 8	NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ : (député, conseiller général	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
d'ordre.	DES ÉLECTEURS.	ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	Placer dans cette colonne, en rega d du nom des délégués, les noms des supplé ints qui sont appelés éventuelle- à les remplacer.	*
83	Rose	Consuller Général	all is there are	
011	0			
8H	Rouger	Consuler General		Partition of the
85	Rudmann	délégué de la l'on de	amann Mathras	The Steel
		Guelant bou Sha		
86	Sabalot	deségué de la Onde	Merles de Isles	agains III
17	Carrow La	St Charles		In a
t	sucumerz.	Suppleant de la Ched Shasbourg		Me Dadmerer agant ite che Consulter Gentral be long al de prespecture a decide que
11	Scherni	délégué de la One	Mathieu	les fonctions de dileque seran. Versplier par le supplant
	10, 4 1 1	de l'Oued Amizour		
19	Senechal	délégué de la Com de Bugéand	Saintemann Louis	
90	Sephanopoli Eli	de sugeaux de la Ond	Getrolacci Rephanopoli	
		Led' Morning		
91	Susini Pan	déléqué de la One	Rigoulet	The Edina
99	Cestanière	d'Ain Cimo	Figuer Jean	
		on del Kantour		
93	Chomson	Député		
- 1	Pro Ma	Det 13		
JH	(Care	Legiure	Carried 1-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		.4		

	SOUND AND A SOUND OF THE PERSON OF THE PERSO			The state of the s	NAMES AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE PA	ratections senal of	riales. — Modère v° 4	bis.
NUMÉROS	NOMS ET PR	ÉNOMS	QUALIT (pépuré, conseil ou d'arrondjs	LER GÉNÉRAL	SUPPLÉANTS DE	S DÉLÉGUÉS.	Opennyam	FXXXV
d'ordre.	DES ÉLECTE	ons.	délégué ou suppléant de., .	de la commune	Pla er dans cette ce du nom des delegue suppleants qui sont a ment à les remplacer.	olomie, en regard is, les noms des ppelés éventuelle-	OBSERVAT	IONS.
95	Uhry	2	Conseiller Gi	Oneral Eneral				
06	The s		dollar - 1	I one				
	0,000		délégué de de Nechmey dilégué de SEL XI	ia V	Vanderer &	Leopols		
OF.	yon		dilique de	la Pre	Racagel .	Prosper		
			ACK R	Sewe				
					1.0			
*								1
		*						
		4 -417						

NUMEROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS  DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ:  (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉBAL  ou d'arrondissement,  délégué ou suppléant de la commune  de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	*			
		100		
				•

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A Constantine, le 27 Septembe 1873.

d

Modèle Nº 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

#### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU

BUREAU DE VOTE.

(Nos à DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 31 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3° colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3° colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

tion sur la liste	et	DE L'ÉLECTEUR			T LE VOTE	
générale.	QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1° tour de scrutin,	au 2° tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Abadie Gustave Consciller Général		Jh.			
2	Abbert Constave Delégué de la Commune de Condé Smendou	Handin Listphe				
3	Arnaud Marius délégué de la Commune de Balna	Auvergne, Sictor	Jh.:			
4	Baylac Soidore délégué de la Commune de Sétif	Mick Amold				
8	Bertagna Conseiller General		Jh.	2	**	
-6	Bizion General		The			
7	Boularan délégué de la Commune de Wila	Sordes	1			
8	Bourceret Conseiller Genéral		\$			
9	Brunet Conseiller Ceneral		Sh.			
10	Bunoz délegue de la Commune d'Ain Roua	Chagnand Adolphe	77			
11	Calendine Consulter Cinéral					
12	Candriller General		Thi			

numéros d'inscrip-		NOM ET PRÉNOMS  DE L'ÉLECTEUR		FE OU SIGN		l mik	
sur la liste générale,	QUALITÉ DE LIELECTRIO	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin,	au 2º tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATI	ONS.
13	Cassiau de la commune d'El-Avronch	Bouilloux, Charles	J.				89
14	Cauro délégué de la Commune de Slora	Charles Sozzo di Borgo	Jan.				
15	Conseiller Cineral		A.				
16	Chabassières Conseiller Généra C						50
17	Chaulard délégué dela Commune	Guasco S	Shi:			Delen	
	delegue de la Commune de Gastonville	Selut Sean Tierre				Dieles	
19	blomont déligué de la commune de Liberd	Richard Auguste				Miles .	1-2
	delegue de la Commun ) L'En cher Said	Canthried '	The state of the s			70000	
21	Cros délégué de la commune d'El-Ouricia	Gandy Sutome	A.:			Dictions of the state of the st	
22	Sardillac Consciller Conocal		A.				
23	Dasniver of Consciller Genéral		This is			Sur.	
24	Alormo délégué de la Commune de l'One Séguin	Dujsas					
							12

numeros l'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS		OU SIGNATURE	
tion ur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au  1 <sup>er</sup> tour  de  scrutin.	au au 2° tour 3° to de de scrutin.	our e
25	Degron Cenéral		A.		
26	Doumino délogié de la commune de Colle	Marazzo 🗇			W- Down ene a fair commaiter part to Co year gris in francoista breid a a Constantin Coul same W- Warasso to suppleant gursevicule
27	Dounding General		3		
28	Doute : délégué de la commun de Randon	Roggy Seans	The		
29	Dubar délégué de la Commune de Brugie	Tulian Souis			
80	Dubas delégué de la Commune de Millesi,	Godanlet I Bastiste			
31	Dubourg Genéral	3	The		
32	Duckser délégué de la Commun de Sétit	Richardot	72		
33	Duclaux Jean suppléant de la commun d'Ain-Mokra		The state of the s		ll Passebois qui avais- été nomme délégué es Pdécédé le 5 ybre 1883
34	Dufourg delégué de la commun de Biskra	Médan S' Maire	Th.		
	Duportal Conéral				
36	Salve Serian Conseiller General				

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE DE L'ASSESSEUR	OU SIGNATU CONSTATANT 1	D. Control	
tion sur la liste générale.	QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit  ci-contre.	de de	de	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Saivre délégué de la fimmune de l'Oued Zénati	Syana	hi			
38	Sargues délégué de la Commune de Célessa	Samothse Séandre	This is the same of the same o			
	Savetier Cinéral		hi			
	Sigairolles d'élégué de la Commune des Guled Rhamour		A.			
	Sournier délégué de la Commune de Bône		An.			
		Mathiew Engine				
43	Sulgeuse) déléglié de la Commune de Boxetz-bou-Arinièz	Haubin I"Baptiste	67			
	savry deléglic dela Commune de Gastre					
	Génisson délégué de la Commisse d'Hélioppolis	Devanse Henrid				
46	sisselbrecht suppléant de la commune de Guettar El Siech		Th:		el i	decharden sieur Coste omme delegal a ele arrile pour vice de mu par le Consiel Réfecture
47	Solay delégué de la Commune de Bouhina	bfolles d	A.		N'I	
48	Suasce di ligiu de la Commune - de Sous Algras	Sacot Intoine				

Numérios d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU DE L'ASSESSEUR CO		
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	ре пелестечн devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au au 1" tour 2" t de d scrutin, scru	our 3" tour de	OBSERVATIONS.
49	Cuillet délègué de la Commune de Duquesno	Salare Sugar			
30	Guyo V delegio de la Commune de Pent brave	Mandery Jacques			
51	Hoffner d'élèqué de la Commune de Ouzewille	Dam Jean			
52	Husson délégué de la Commune de Clauzel	Girand Jumps	A.		
53	Sacggé suppleant de la comme de l'Oud Istymeno		The state of the s		I Abadie delégné mant its normais Consillabinh val le Consil de Préfective a decidé que les fonctions de délégne peraient reinsplies pour le suppléant
54	Soffee Edonard deleguir de la Commune du Khuo ub.	Rocheford, Dean			
55	Conseiller General		A.:		
56	Klein delegue de la Communi de Jemmapses	Spenis ame	The state of the s		
51	Buaft Courseller Course		Ja.		
58	Labarrère deligue de lo Communi de Lambese	Cadel Louis	The state of the s		
50	Lagrange Coninal		The state of the s		
60	Lavaque) deleghe' de la Commun de Surivier	Savre Cloris	Th:		

numéros d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS  DE L'ÉLECTEUR		FE OU SIGNA		
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2º tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
61	Savio Cuinal					
62	Sesucive General		A.			
63	Marchis Concial		The.			
64	Mercier Ernes E delegue de la Commune de Censtantin	Bruefay Engine	Th:			
65	Mercios delegro de la Commune de St. Arnand	Mollon J. Marie	Th:			
66	Marke Marka C - deligne de la Commune de Barra C	Sagrange François	A.	·		
67	Monge) déléglés de la Commune dhe 13 izot	Belanbre Joseph				
	Moris delegen de la Commune D'Herbillon	Sebay Suraid				
69	Mounier Siève d'Air Imara	Hebras Inseps				
70	Mayino delegué de la Commissie de Kondovi		Jh.			
71	Ostavi Mare Sustaine délégné de la Commune de La Calle	Sufrani Moire	A.			
1/2	Saillet délégié de la Commune de Ojidjele	Tean Mains	A.			

Numeros d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE	
tion sur la liste générale,	QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit  ci-contre.	au au au  1° tour 2° tour 3° tour  de de de scrutin, scrutin, scrutin.	OBSERVATIONS.
73	Dastor delegue de la Commune de Rouffach	Durile (		
74	Southnaine délégué de la Confineme d'Ain- Béida	Stora Chalium		
15	Sounte au deléglice de la Commune de Robertielle	Dandier François		With on M. Ponglesse.
76	Such Consulter Cineral			
17	Conseiller Conseil		7.:	
	Raffin Genéral			
79	Rameyo delegité de la Cemmune de	Allamand Elieum		
	Rejassy delégile de la- Commune d'Ain- Abbessa	Sevien François		
81	de Beligspeille	Cenoux	Th:	
84	Rigal d'eligné de la Commune d'Din - Cagnont	Pilla Tosepol	The state of the s	
83	Rose Conveilled Coninal			
84	Rouger Consulter Consult	*		

d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS  DE L'ÉLECTEUR	PARAFE OU SIGN DE L'ASSESSEUR CONSTAT		Service Control
tion sur la fiste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au au 1° tour 2° tour de de scrutin, scrutin.	au 3° tour de scrutin,	OBSERVATIONS.
85	Sudmann deleggé de la Commun del Guelàx 8-bou - Iba	Amam Mathios	Sh.		
76	Sabalot delégue de la Communi de S. Essarles	Meules des Tales	Ja.:		
87	Saranritz suppléant de la Commune de Strasbourg				Repartier as out de élu Conseil de l'électure a décide que les fonctions de délégué serarent rempliées par le Impléement
88	Schouni délégué de la Commune de M'Ened Emizone	Mathieu -	Dh.		
89	Seréchal délégue de la commun de Bigal Pragrand	Saintemann Louis			
90	Stéphanopsoli Elie déligié de la Commune de Side Héronand	Selvolacci Stephanopoli			
91	Susini Paul délegué de la Commune d'Ain-Cinn	Rigoulet			
92	Coslanuore delegne do la Communa DEC-Kanton	Signion Sean			
93	Chomson Député		Sh.:		
94	Comte		A		
95	Uhrry Genéral				
96	Seis délégué de la Common de 10 cchinogo	Sandered Scopela			

numéros d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU SIGNATURE  DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE	
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit  ci−contre.	au au au  t <sup>er</sup> tour 2° tour 3° tour  de de de  scrutin, scrutin, scrutin.	OBSERVATIONS.
97	Holl Ideligae de la Commune	Racagel Singer	A.:	
AND THE PROPERTY OF THE PROPER				
				16
The state of the s			*	

Arrêté la présente liste d'émargement à électeurs. 188 . A , łe Le Préfet, Arrêré la présente liste au nombre de Muslu ving Vin 1911 émargements pour le 1er tour de scrutin. le 2º idem. le 3º idem. Le Président du bureau de vote, Les Scrutateurs,

de Bonstautine

### ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Modèle Nº 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

Procès-v	ERRAL des onéra	tions du collège électoral	réuni, le J flue 1883
2 110 020 7	à l'anoto	uhne, pour élire U	1000
	a consta	, pour eure M	senateur.

(1) Nom et préuoms du président du collège. — Président ou vice président ou juge le plus anvien.

L'an mil huit cent quatrevingt trois le Jest demois de Octobre
L'an mil huit cent frakevingthis le Sept demois de Octobre nous (1) Bourrouillon Foseph Président
du tribunal de première instance de Constantence, nous sommes
rendu dans la salle des assurses à Constantine
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de Constantine
convoqué en vertu du décret du l'acut 1883
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à sièger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Rose charler chef de batallogen retraite d'à Bistra l'G), né le 27 mars 1819.  M. Rose charler chef de batallogen retraite d'à Bistra l'G), né le 30 d'anvier 1890.  M. Lavie Fronze nigociant à bonslantine Consulter General ), né le 29 glin 1897.  M. Chabassière dules feamètre à El Guerraf Consulter General, né le 18 août 1836.
M. Rose charles chef de batallogen retraite d'à Biskral ( ), ne le 30 Janvier 1820
M. Lavie Fieure nigociont à bons fautine Consuller General , ne le 29 que 1897
M. Chabassiere Jules geometre a El Guerras Consuller General, ne le 18 aout 1836
La huran sinci constitué a chaisi nour socrétaire M. Morresen Jean Grant
Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Morcel Jean Tenest interprete demourant à Constantine veleque de Constanting, électeur.

Les pièces suivantes ont éte déposées snr le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
  - 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
  - 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
  - 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
  - 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(i) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs. Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote; de la manière suivante (1):

1 re Section, de	la lettre	à la lettre	· —	électeurs.
2e Section,		-	-	-
3º Section,	aroli a.d.	CONTROLLED		
4º Section,	-		-	
5e Section,	_			-
6° Section,	-	-	- 1	-/

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent:

	Président	M. (2)
(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.	A STATE OF THE STATE OF	/ M.
tes president at the second of	Samula (200-2100):	M.
en en er en la sal en dilson ab sermed i u	\ Scrutaleurs	) M.
THE STATE OF THE S		M.
	Président	M.
2º Section	() s puissas with	/ M.
2º SECTION		M.
	Scrutateurs	M.
		M.
	Président	M.
3° Section.		M.
JECTION		M
	Scrutateurs	M.
and the property of the state o		( M.
	Président	M.
Le Sporton	in July Inspired	/ M.
4e Section		M.
	Scrutateurs	M.
	and the second	( M.
	Président	M.
the Course	LA TATILITIES	/ M.
5° Section.	The second	M.
Big militario e una remanda per describir a sulvi	Scrutateurs	M.
		M.

	Président	M.
6º Section	contra de sections, e	( M.
al atomic of		M.
	Scrutateurs	M.
	hes builtes une a une	M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des cless au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

<sup>(1)</sup> La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Jail fact of prosition

nombre des votants	des votants   de bulletins		BULLETINS
d'après la liste d'émargements.	trouvés dans l'urne.	en plus.	en moins.
97	97		
			Jr 11 - 23
Hos We to	Le print		
97	27		
	des votants d'après la liste d'émargements.	des votants d'après la liste d'émargements.  de bulletins trouvés dans l'urne.	des votants d'après la liste d'émargements.  de bulletins trouvés dans l'urne.  en plus.

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

#### Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

SECTION 15	PARENT PR		1	ollège.				NOMBRE	DE SUFI	RAGES A	TTRIBUÉS	s À		
		NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	McGorculi	M. De Conner	M.	M.	M	M.	M.	M.	M.	M.
	1 ** Section	97	97		53	14		*	w i					
	• 2° idem						4		14					
	3° idem	- 111							64 III				in.	
	4° idem							-	77					-
	5° idem	1				elle v	re-	-	2					
	6° idem								17 1					
									prai					
								1.0		+				
										- GR	Tell .		TE STATE OF	
	Тотаих	97	97	10	53	114								

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	97
Nombre de votants constaté par les fcuilles d'émargements	97
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	98

Calcul de la majorité absolue.

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2)....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitie plus un du nombre pair immédiatement inférieur. (1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus. Ont obtenu (1)

responsible to the second of t	NOMBRE DE SUFFRAGES.							
NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	EN LETTRES.	EN CHIPPRES.						
M. Forcioli M. De Cerner Thelippe	Augunte brois quarante quatre	53						
M. M. M.								
M. M. M.								
M. M. M.								
M. M.								
M. M. M.								
Bulletins nuls (2)								

(1) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé. M. (3) Forcioli

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue de fuaroute neufrongété proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

#### 2" TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1)

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

the state of the self-of the second of the s	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	nombre de Bulletins en plus. en moins.					
metrics .	***		Access Access					
17º Section	or about on	M						
2º idem	ni sh sains							
3° idem	Art Parket		THE REAL PROPERTY.					
4° idem								
5* idem								
6° idem								
	ez eli Sadmi	M	The same of	1 S 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
fullence blows on ne content of pas in			September 1994 199					
ne stratov ed - sleuped and an in	siftee entities		101 Mary 201	profession of the same				
	- officers)							
	7							
Woringen ingrather sub-official strong	Rom							
Samon by	Mater		end name	t trape of the				
TOTAUX								
				District Street				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

			lège.			NO	MBRE DI	e suffic	GES AT	TRIBUÉS	À		
Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	Comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	M.	M.	M,	М.	M.	M.	M.		_ M.	М.
1re Section													
2° idem			1000	xund	10	oi u	n-San	nil mini					
4° idem		of a	to the latest	996	lon i	le us							
5° idem						III SAU	on the	is the				digmine to be seen	
*													
	p-K	Esti	ho	will	Out.	in mi	noise.	24					
b controlls the box has mod	Loning	lv i	Ju.	ntor	Mal)	nong	Lames						
Totaux													

CONTRACT OF SOURCE	Recensement général sait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.
	Nombre d'électeurs inscrits
	Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements
	Nombre de bulletins trouvés dans les urnes
	Calcul de la majorité absolue.
(1) Si le nombre des bulletin trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émarge- ments, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre. (2) Ces bulletins doivent être pa- rafés et annexés.	Nombre de votants (1)
	Reste pour le chiffre des suffrages exprimés
(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorlté est la moitié plus un du nombre pair immédiate- ment inférieur.	Majorité absolue (3)

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.								
NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS.	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.							
M.	Le Entrebeat,								
М.									
М. —									
M.		0)							
M.									
M. M.									
M.									
M.									
M.									
M.	and comment of								
M.	Manushir phin								
M.									
Bulletins nuls (2)		a tion of the second							
and the dispersion of the second second	a Jay millar e no l								

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucua des candidats n'obtient au second pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3)

des candidats n'obtent au second tour le nombre de voix nécessaire ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité été proclamé sénateur . absolue

> Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

> > Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

#### 3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du hureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

#### Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants	NOMBRE de bulletins	NOMBRE DI	BULLETINS
	d'après la liste d'émargements.	trouvés dans l'urne.	en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section		- de Lan		
2° idem	184			
3° idem	essell)			
4° idem				
6° idem				
Totaux				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

			lège.			NO	MBRE DI	SUFFR	AGES AT	TRIBUÉS	λ		
nh sacionh anarina an iori	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BELLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	M.	M.	M.	M	M.	M.	M.	M.	M.	М.
1 <sup>re</sup> Section													
2° idem				1									
3° idem				fig.	4								
4° idem	1975		-	1-01	400		11/2						
5° idem											-		
6° idem	ing		0										
Lena bil i federa - se	ig to	uB\$T	10	- 61		me	Bir						
Тотацх		min	FRI	XO.	din	193	Dell's	C DIS					

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obOnt obtenu (1):

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.									
NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS.	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.								
or recontenant has eno describility with										
M. The property of the property and M.	to Hadi									
M send was usiquant at										
M	MANUAL TO THE PARTY OF THE PART									
M.	All Harris									
M.	ad anes mileti									
M trans latish at tenis to	oisogna'l shibish a									
М.										
М.										
M.										
M.										
Bulletins nuls (2)										
2000										

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix

été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

#### CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé:

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi; Sous les n° à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les  $n^{os}$  à , les feuilles de pointage; Sous les  $n^{os}$  à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

Che dula

Mercus

forig

Af 2 C. 48=18

Election Jénatoriale de

Constantine (1863)

SECTION

de

Constantine. - Typ. Ad. Braham.

# DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS: M.  M.  M.  M.  M.  M.  M.  M.  M.																							
CANI	DIDATS:	Μ.	M.			M.			M.			M.			[M.		***	[M.			JM.		
0	ncioh		8	r Eor	nev																		
		11111	100	11111		1					576-419-4					New *150					1 11		
20	11111	18111	20	11111	11111	20			20			20											
	11/11	11111		11111			2828 828 8					100											
40	11111	IIII	40	11111	11111	40			40		*0**0 *	40	*2(* * *):=		40			40			40		
	1///1	(1111		1111.	* * * * *											54/4 F4 4			****			* * * * *	• (• () = () = ()
60	1/1.	*.* * *	60	نا نا		60			60			60			60			60		***** * *	60		2
	y		0	level	e la																		(a.)
-89	rema	en Ci	o for	me	oel.	Este	iara	ente	good	atre	.a	180		CU. V.	80	e		80		******	80		
7		*** * ***				1											Red	The state of the s					
100	N: 4774 - 1147		100	74/78 4/78/7		100		the even	100		1958 P. F.	100	at at the same				7						
		*:(*: * *)(*):		#10.810# #10.80	* * ***									W. C.		1.11	onnoi	11/2	ru g	<i>_</i>			* * * * *
120			120			120	to ter	*** * * *	120	* * * * *   *		120			120			120			120		
				***** * (*)							(			-0	-		sir.					4 (4) <b>4</b> 4 (4	
140													//		11/11		2	1			140		
			177	*** ***									>			1	Di	1 /10	n/ ·	1	10		
160		200 MARCH	160		,	160			160			160		- with	160			160			160		
	*****							*** * * *					(1.7.1)	77.	4 1	1.1.					4-5		
180	****		180	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	• ((•()) •	180	* * 00 *C		180			1804	1.1.0	110	180	2	)	180			180	1000 00ATA	* ****
							X	***	VI.			2				<i>)</i> ,			1				
200	****	** *	<b>2</b> 00	3434 A. 4. 3.		200	ere e pro		200	2505 100605		200			290			200			200		
	*1.4 *1						*.50 * 10 *		500					57.07 3.0.0					200 TO 100				****
<b>2</b> 20	*****	****	220	>*: * */*>*		220		: X :: x	220		* *** ****	220	****		220	1		2 <b>2</b> 0	* * * *		<b>2</b> 20		
							*\\*\* *\*)							200 1/10/01		500 F 500	* 2004.04 4		** * *	* */* * *		1	#12#0# #15#01
240	*****	*** *** *	240	2612 4 4		240		9 9 10 7	240	14 × 41414		240	era ka		240			240			240		
260	x x G vox		<b>2</b> 60			260		100 CO x	260			<b>26</b> 0			<b>2</b> 60			260			<b>26</b> 0		
		***	4 =				F ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F (				# P2# 34		• 1 • • • • 1 •										
280	#0404 ¥040		280	28/16 4/18/12		280		0.000 MOR (W	280			280			280		* ****	280			280		10/10 00/0 10
		rein erene		sere total			* * * * *				*(*)* *)*		* * * * * *										11211
300		W	300			300		7419 7479	300			300		* * * * * * *	300	(* ): *(* *.)		300			300		****